



N° 139 Évaluation du dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études

rapport publié le 8 mai 2018

No 139 Dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études			
Recommandations proposées	7	Ouvert	-
		Fermé	7
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, sept recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La dernière recommandation encore ouverte portait sur la nécessité de mettre en place une alternative au recours à l'aide sociale des jeunes adultes en rupture de formation (recommandation 6).

Sur la base d'un arrêté daté du 2 octobre 2024, le Conseil d'État a institué un projet-pilote de soutien à la préformation. Cette démarche vise à remplacer l'aide sociale en donnant accès à une bourse de préformation destinée à des jeunes entre 18 et 25 ans souhaitant intégrer le programme Jeunes adultes en formation et actifs (Jafa). Ce dernier comprend des mesures de remobilisation, une remise à niveau scolaire ainsi qu'un accompagnement intensif, individualisé et ciblé vers une reprise de formation qualifiante.

La bourse, conditionnée au suivi du programme, a pour objectif de valoriser les jeunes qui s'engagent à se remobiliser en vue d'acquérir des compétences qualifiantes, favorisant à terme leur intégration durable sur le marché du travail. Pour y accéder, le jeune doit être éligible à l'aide sociale. L'aide est octroyée et versée par le Service des bourses et prêts d'études (SBPE).

Ce projet-pilote est institué à titre provisoire dans l'attente de la préparation et de l'adoption des modifications légales de la loi sur les bourses et prêts

d'études (LBPE, C 1 20) en vue de créer une bourse de préformation, mais expire au plus tard le 30 septembre 2027.

Compte tenu de la mise en œuvre du programme Jafa et des modifications à venir de la LBPE, la Cour valide la mise en œuvre de la recommandation 6 et clôture ainsi le suivi du rapport N° 139.

No 139 Dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
139-R1	Revoir le mode de calcul de manière à limiter les effets d'aubaine.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
139-R2	Préciser le cadre de manière à traiter équitablement les situations complexes.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
139-R3	Préciser la faisabilité d'une digitalisation du processus de demande.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2021	Fermé
139-R4	Mieux tenir compte des parcours de formation atypiques.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
139-R5	Apporter un soutien plus affirmé aux personnes en reconversion.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
139-R6	Disposer d'une alternative au recours à l'aide sociale des jeunes adultes en rupture de formation.	nd	DGAS	31.12.2019 31.12.2022 31.03.2023 report 30.06.2025	Fermé
139-R7	Affiner le fonctionnement de la hiérarchie des prestations.	nd	CCRDU	31.12.2019 report 30.06.2021	Fermé